

MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Conseil municipal du 22 février 2018

Compte-rendu de séance

L'an deux mil dix-huit, le **22 février**, le Conseil Municipal de la Commune de RONGERES, légalement convoqué le 8 février 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Madame Michelle BERTHIER**, Maire.

Etaient présents :

M. CHIGNOL Lionel, Mme de CHAVAGNAC Isabelle, Mme DESSERT Chantal, M. MAITRE Michel, Mme PISSOCHET Catherine, M. PISSOCHET Olivier

Etaient absents excusés :

M. GAUTHIER Bertrand,

Pouvoirs : M. GAUTHIER Bertrand à Madame Michelle BERTHIER

Le Conseil Municipal désigne Mme de CHAVAGNAC Isabelle, secrétaire de séance et Mme GAY Béatrice, secrétaire auxiliaire

☞ Approbation à l'unanimité du compte rendu du 25 janvier 2018.

Avant d'entamer l'ordre du jour, madame le Maire propose le rajout de trois points à cette séance :

- Modification de la délibération portant création de la régie « location des tables, bancs et chaises et stationnement des camions de commerce non sédentaire et de vente au déballage »
- Demande de dotation formulée par le comité du Concours agricole de Varennes sur Allier
- Demande de prêt de salle par le comité départemental de la randonnée pédestre de l'Allier, le 24 mars 2018

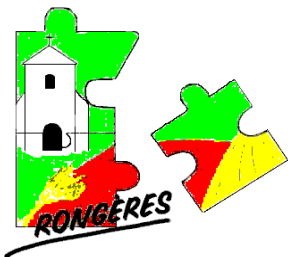
Le conseil municipal réuni donne son accord à l'unanimité pour le rajout des trois points ainsi annoncés à l'ordre du jour de la séance en cours.

Compte rendu de la rencontre avec les services de la CAF pour la garderie périscolaire

Trois agents de la CAF sont récemment venues en Mairie afin d'étudier les aides financières possibles pour la commune de RONGERES dans le cadre de la garderie périscolaire.

Mme le Maire précise que pour être financé par la CAF, la tarification du service de garderie périscolaire proposée à RONGERES doit être modifiée pour répondre aux grilles tarifaires en vigueur à la CAF.

Le tarif actuellement pratiqué de 1.50 € par heure de garderie semble en effet être un tarif trop élevé pour l'institution. Une modulation est donc nécessaire afin d'adapter les tarifs aux familles. Deux possibilités de nouvelles tarifications sont donc présentées par Amandine PUY, adjoint d'animation responsable des temps périscolaires aux membres présents.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

La première possibilité tarifaire est à moduler en fonction des ressources des familles, ce qui implique de demander aux parents leur avis d'imposition, selon 4 tranches de revenus (1 188 €, 2 500 €, 2 950 €, 3 100 €) auxquelles s'appliquent un coefficient CAF ;

La seconde se base sur une tarification unique mais avec un forfait mensuel inférieur ou égal à 30 € : forfait hebdomadaire à 9 €, forfait mensuel à 30 € et forfait occasionnel à 1,50 € par présence.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- + **Est FAVORABLE** à l'application de la modulation n°2 à savoir une tarification unique par forfait soit hebdomadaire à 9 €, mensuel à 30 € ou occasionnel à 1.50 € par présence relevée, pour la facturation du service de garderie périscolaire ;
- + **ACCEPTE** la mise en place de cette nouvelle tarification au 1^{er} mars 2018.
- + **MANDATE** madame le Maire pour faire le nécessaire auprès des familles ayant des enfants scolarisés à RONGERES et auprès de M. Le Trésorier pour faire appliquer cette nouvelle tarification.

Goûter des enfants en garderie

Pour faire suite à ce point, Amandine PUY rappelle que les enfants fréquentant la garderie périscolaire du soir peuvent goûter avec les aliments que leurs parents auront pris soin de leur prévoir dans les cartables.

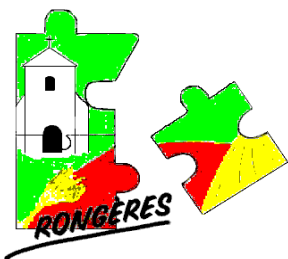
Cependant, elle informe de l'oubli régulier du goûter pour certains enfants. Dans ce cas, les agents de la garderie prévoient toujours des gâteaux et des boissons afin que les enfants concernés ne soient pas pénalisés. Amandine précise qu'un oubli peut arriver. En revanche, pour certains enfants, cela devient récurrent. Peut-être faudrait-il prévoir une facturation ?

Ainsi, afin de respecter un principe d'égalité entre chaque enfant et chaque famille, Madame le Maire propose que dorénavant, les goûters oubliés, fournis par la garderie périscolaire deviennent payants. Le tarif qu'elle propose est de 0.50 € le goûter fourni par enfant, dans le cadre d'un oubli.

Elle soumet donc à délibération du conseil municipal présent la proposition ainsi faite.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- + **APPROUVE** que les goûters fournis par la garderie périscolaire soient facturés aux familles concernées,
- + **ACCEPTE** le tarif proposé, soit 0.50 € par goûter fourni et par enfant,
- + **DIT QUE** ce principe entrera en vigueur au 1^{er} mars 2018,
- + **MANDATE** madame le Maire pour faire appliquer cette décision.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Téléphone mobile de la garderie

Amandine rappelle avoir bénéficié d'un abonnement mobile à petit prix souscrit par la commune auprès de l'opérateur SOSH pour le fonctionnement de la garderie périscolaire.

Madame le Maire rappelle à son tour la résiliation de la ligne par l'opérateur pour un paiement en retard d'une facture. En effet, l'opérateur refusait d'envoyer les factures par courrier et il nous était impossible d'y avoir accès par Internet, d'où les difficultés pour mandater les sommes dues.

Amandine signale que la garderie périscolaire a besoin d'une ligne pour fonctionner. En effet, certains parents peuvent avoir besoin de joindre les agents du service en urgence et vice versa.

Après renseignement pris auprès d'ORANGE, le plus petit tarif qui nous est proposé est 15 € par mois ce qui est cher pour la petite utilisation qui sera faite de la ligne garderie. Mme le Maire précise qu'il est difficile pour une collectivité de souscrire des abonnements auprès d'opérateurs tels que SOSH car très souvent, ces sociétés exigent un paiement par carte bancaire et refusent le mandat administratif.

Par conséquent, Il est proposé, avec accord d'Amandine, que cette dernière souscrive à son nom un abonnement à petit prix chez un opérateur et que la commune lui rembourse, sur présentation de factures, les sommes dues dans ce cadre.

Mme le Maire soumet donc à délibération du conseil municipal présent la proposition ainsi faite.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

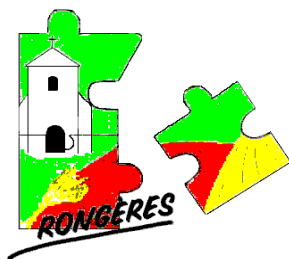
- ✚ **APPROUVE** la proposition de Madame le Maire,
- ✚ **ACCEPTÉ** qu'Amandine PUY, adjoint d'animation ayant pour fonction directrice d'ALSH au sein de la commune de RONGÈRES, souscrive un abonnement d'une année à petit prix (5 € au maximum par mois) à son nom pour le fonctionnement de la garderie périscolaire,
- ✚ **DIT QUE** les sommes dues dans le cadre de cet abonnement seront remboursées à Amandine PUY, sur présentation de factures, par mandat administratif,
- ✚ **PRÉCISE QUE** cette délibération sera revue annuellement,
- ✚ **MANDATE** madame le Maire pour donner suite à cette décision.

Comptes de gestion, comptes administratifs et affectation des résultats pour les budgets M14 et M49

Budget M14

➤ **Compte de gestion 2017**

Après s'être fait présenter pour le **budget principal**, le budget primitif principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal **déclare par 8 voix pour** que le compte de gestion dressé par le Trésorier, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

➤ **Compte administratif 2017**

Réuni sous la présidence de M. Michel MAITRE, doyen de la séance, élu Président de séance en application de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du budget principal d'exercice 2017 dressé par Madame le Maire qui s'est retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives s'y rapportant,

1. Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats 2017 tels que définis dans le Compte Administratif et reportés ci-dessous

Investissement

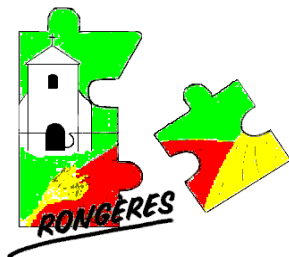
Dépenses	Prévues :	252 106.00 €
	Réalisées :	231 453.24 €
	RAR :	19 120.98 €
Recettes	Prévues :	343 292.00 €
	Réalisées :	269 523.14 €
	RAR :	50 638.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	403 245.00 €
	Réalisées :	384 316.95 €
	RAR :	0.00 €
Recettes	Prévues :	403 245.00 €
	Réalisées :	395 931.19 €
	RAR :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	38 069.90 €
Fonctionnement :	11 614.24 €
Résultat global :	49 684.14 €

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Sur le Compte Administratif figurent les résultats du vote tels que donnés ci-dessus :

POUR : 7 CONTRE : 0 ABST : 0

et sont apposées les signatures des conseillers présents.

➤ **Affectation des résultats 2017**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

▪ Un déficit de fonctionnement de :	4 388.35 €
▪ Un excédent reporté de :	16 002.59 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	11 614.24 €
▪ Un excédent d'investissement de :	38 069.90 €
▪ Un excédent des restes à réaliser de :	31 517.02 €
Soit un excédent en financement de :	69 586.92 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

▪ RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 - excédent :	11 614.24 €
▪ AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE - 1068 :	0.00 €
▪ RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT - 002 :	11 614.24 €

▪ RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE - excédent :	38 069.90 €
--	-------------

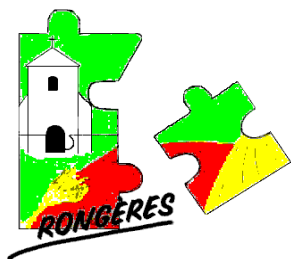
Budget M49

➤ **Compte de gestion 2017**

Après s'être fait présenter pour le **budget annexe assainissement**, le budget primitif principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal **déclare par 8 voix pour** que le compte de gestion dressé par le Trésorier, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

➤ **Compte administratif 2017**

Réuni sous la présidence de M. Michel MAITRE, doyen de la séance, élu Président de séance en application de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe assainissement d'exercice 2017 dressé par Madame le Maire qui s'est retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives s'y rapportant,

4. Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif,
5. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
6. Arrête les résultats 2017 tels que définis dans le Compte Administratif et reportés ci-dessous

Investissement

Dépenses	Prévues :	599 424.64 €
	Réalisées :	60 247.21 €
	RAR :	321 000.00 €
Recettes	Prévues :	599 424.64 €
	Réalisées :	54 285.21 €
	RAR :	321 112.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	49 597.40 €
	Réalisées :	25 162.56 €
	RAR :	0.00 €
Recettes	Prévues :	49 597.40 €
	Réalisées :	51 000.79 €
	RAR :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 5 962.00 €
Fonctionnement :	25 838.23 €
Résultat global :	19 876.23 €

Sur le Compte Administratif figurent les résultats du vote tel que donnés ci-dessus :

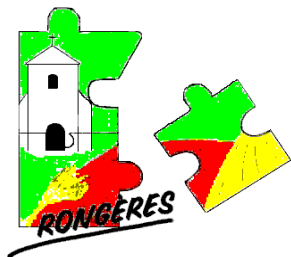
POUR : 7 CONTRE : 0 ABST : 0

et sont apposées les signatures des conseillers présents.

➤ **Affectation des résultats 2017**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

▪ Un excédent de fonctionnement de :	24 809.83 €
▪ Un excédent reporté de :	1 028.40 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	25 838.23 €
▪ Un déficit d'investissement de :	5 962.00 €
▪ Un excédent des restes à réaliser de :	112.00 €
Soit un besoin de financement de :	5 850.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

▪ RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 - excédent :	25 838.23 €
▪ AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE - 1068 :	5 850.00 €
▪ RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT - 002 :	19 988.23 €

▪ RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE - déficit :	5 962.00 €
---	------------

Encaissement d'un chèque de remboursement reçu de GROUPAMA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque de GROUPAMA d'un montant de 3 028.29 €.

Elle précise que ce chèque représente le solde de l'indemnisation du sinistre dû aux vents violents de mars 2017, sinistre qui avait touché les toitures de la mairie, du restaurant la Forterre, de la cantine et du Bon Vivre.

Elle rappelle que le cabinet ELEX avait été mandaté par GROUPAMA pour expertise des dégâts.

Elle sollicite donc le Conseil Municipal pour accepter l'encaissement de ce chèque sur l'article comptable 7788 « produits exceptionnels divers ».

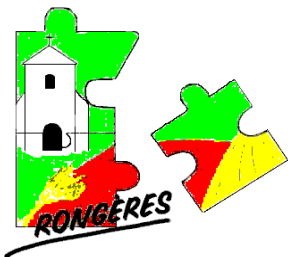
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'encaissement du Chèque de GROUPAMA n° 2610435 pour un montant de 3 028.29 € sur l'article 7788 « produits exceptionnels divers »

MANDATE Madame le Maire pour que le nécessaire soit fait auprès de la Trésorerie.

Modification de délibération ayant créée la régie « Location de tables, bancs, chaises, stationnement des camions de commerce non sédentaire et de vente au déballage »

Madame le Maire rappelle la délibération n°2012-31 du 6 juillet 2012 par laquelle la commune de RONGERES a créé la régie de recettes pour la location des tables, chaises et bancs, et le stationnement des camions de commerce non sédentaire et de vente au déballage.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Elle informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Trésorerie de Varennes sur Allier est passée « caisse sans numéraire » et qu'à ce titre, le dépôt d'espèces de cette régie doit dorénavant se faire à la Trésorerie de Saint-Pourçain- sur-Sioule.

Il est donc demandé aux communes ayant une régie de bien vouloir modifier leur délibération en conséquence.

Madame le Maire propose donc de modifier l'article **VIII** de la délibération n°2012-31 du 6 juillet 2012 comme suit :

« Le régisseur est tenue de verser à la caisse du comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, sinon une fois par semestre, et lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement par le suppléant. »

☞ Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification proposée.

Cotisation 2018 - Conservatoire des espaces naturels de l'Allier

Madame le Maire informe avoir reçu une demande de cotisation pour l'année 2018 de la part du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier. Elle rappelle que l'intervention du Conservatoire se décline autour de 5 objectifs :

Identifier le patrimoine naturel bourbonnais,
Préserver un réseau de sites naturels majeurs sur le Département de l'Allier,
Mettre en place une gestion adaptée des sites pour la sauvegarde de la biodiversité,
Révéler aux bourbonnais les richesses de leur patrimoine naturel,
Construire des partenariats avec les collectivités, propriétaires et usagers des sites naturels.

Elle informe du montant de la cotisation pour 2018 : 50 €.

Après discussion, Mme le Maire propose que le principe de cette cotisation soit traité au moment du budget avec l'ensemble des associations. Les membres du Conseil décident donc de reporter cette demande à une réunion concernant le budget et de ne pas se prononcer à cette séance.

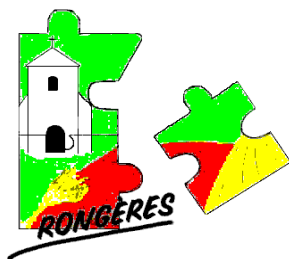
Demande de don du comité du concours agricole de Varennes sur Allier

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de don ou de lot émise par le comité du Concours Agricole de Varennes sur Allier à l'occasion du concours agricole des 17 et 18 mars 2018.

Madame le Maire propose d'offrir un bon pour deux repas d'une valeur de 40 € le bon, valable auprès d'Annick DUBESSAY, Restaurant La Forterre à RONGERES.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après avoir pris connaissance de la demande de don du Comité du Concours Agricole de Varennes sur Allier et de la proposition faite par Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

- Ⓢ **AUTORISE** l'achat d'un bon pour deux repas d'une valeur de 40 € le bon, valable auprès de Madame Annick DUBESSAY, gérante du restaurant La Forterre à RONGERES, à l'occasion du concours agricole de Varennes sur Allier les 17 et 18 mars 2018.

Demande de prêt de salle à titre gracieux par le Comité Départemental de la randonnée pédestre de l'Allier

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de prêt gracieux de la salle du Foyer La Forterre émise par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Allier à l'occasion de son assemblée générale le 24 mars 2018.

Elle précise que cette association aide les territoires par un balisage bénévole des sentiers de randonnée et que des adhérents sont des rongérois. Elle remplit une mission de service public.

Madame le Maire propose ainsi de ne pas faire payer la location à l'association mais que celle-ci s'acquitte des consommations électriques et assure le nettoyage de la salle après son utilisation.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après avoir pris connaissance de la demande faite par le comité départemental de randonnée pédestre de l'Allier et de la proposition faite par Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Ⓢ **AUTORISE** la location gratuite du foyer la Forterre le samedi 24 mars 2018 pour l'assemblée générale du Comité Départemental de Randonnée Pédestre,
- Ⓢ **DIT QUE** les consommations électriques et le ménage de la salle après utilisation resteront à la charge de la dite association.

Tenue du bureau de vote le dimanche 25 février 2018

8 h - 10 h 30	Olivier	Bertrand	Catherine
10 h 30 - 13 h	Mme le Maire	Lionel	Christophe MINET
13 h - 15 h 30	Michel	Valérie MAITRE	Nathalie GADET
15 h 30 - 18 h	Mme le Maire	Hervé POIGNÉ	Brigitte MAITRE
dépouillement	Mme le Maire, Olivier, Isabelle, Lionel, Michel		

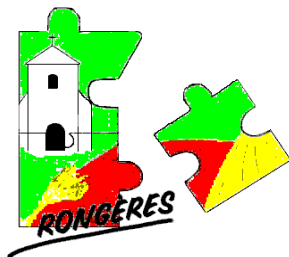
Questions diverses

Devis SPM Motoculture concernant l'achat de 2 pneus pour le microtracteur KUBOTA :

Madame le Maire informe avoir reçu un devis de 177.80 € pour changer les pneus du tracteur KUBOTA. Les élus donnent leur feu vert précisant que les pneus actuels à changer sont d'origine !

Devis SIVOM pour la réparation du poteau incendie situé au Mayet de Biesse :

Lors de la vérification annuelle des poteaux d'incendie, le SIVOM a repéré le poteau situé au Mayet de Biesse dont le capot a été cassé. Le devis s'élève à 856.57 €. Un dossier sera déposé à l'assurance.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Stationnement d'un poids-lourd sur la Place de Tilleuls :

Une famille qui vit dans un poids-lourd aménagé en camping-car est venue en mairie solliciter un emplacement pour stationner sur la commune. Monsieur bénéficie d'un contrat de travail de 2 mois chez MAITRE. Autorisation leur a été donnée de stationner Place des Tilleuls, emplacement sécurisé situé en centre-bourg.

Assainissement :

Lionel CHIGNOL informe d'un accord définitif à venir de l'Agence de l'Eau pour le dossier « Plan d'épandage des boues de la station des Bontemps ». Concernant le dossier « station d'épuration », il précise que la commune prétend toujours à 60 % de subvention de l'Agence de l'Eau de par sa situation au regard de l'aire de captage (+20 % du Conseil Départemental). Le dossier complet doit être remis pour fin avril.

Abattage d'arbres :

Lionel CHIGNOL informe des tous prochains travaux d'abattage concernant l'arbre malade de la Place des Tilleuls et le chêne devenu gênant au 12 rue des Croix. Pour ce chêne, ORANGE a été prévenu au raison des câbles qui passent au milieu. C'est l'entreprise « CAMUS Joël » de St Gérard de Vaux qui a été retenue pour ces opérations d'abattage. Un arrêté de voirie sera pris pour l'abattage du chêne, rue des Croix.

Fleurissement et aménagement des espaces communaux :

Madame le Maire informe que la commune a dernièrement obtenu le 2^{ème} prix des villages fleuris. Elle précise qu'il s'agit de travailler pour cette année sur divers aménagements et embellissements d'espaces tels que l'emplacement du tombereau place des Tilleuls, ou le pont bascule devant la cantine. Elle informe avoir récemment candidaté au nom de la commune pour faire intervenir dans ce cadre l'aide bénévole des chantiers d'insertion par le biais de la communauté de communes. Enfin, elle propose la réalisation d'une journée citoyenne pour repeindre les murs du cimetière.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 40.

<u>Le Maire</u> Michelle BERTHIER	Lionel CHIGNOL	Isabelle de CHAVAGNAC
Chantal DESSERT	Bertrand GAUTHIER <i>Absent - pouvoir à Michelle BERTHIER</i>	Michel MAITRE
Catherine PISSOCHET	Olivier PISSOCHET	